

Extrait du Internet : Culture et Communication

<http://filipe.f.ferreira.free.fr/dlst>

# Facebook, le nouveau délateur.

- DLST Mag' - Réseaux Sociaux et Vie Réelle -

Date de mise en ligne : samedi 10 décembre 2011

---

**Internet : Culture et Communication**

---



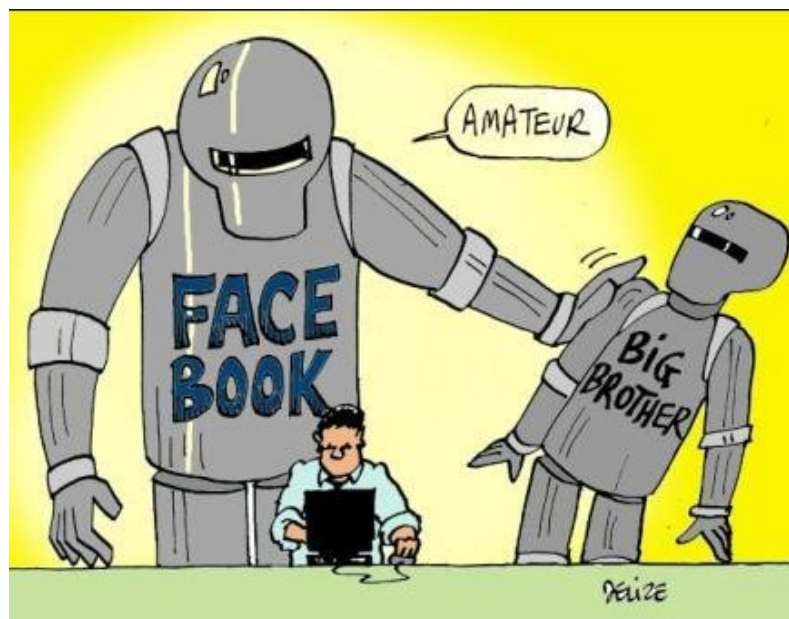
**Mais qu'elle est donc ce besoin frénétique qui possède les gens à l'aube du web 2.0 ? Cette étrange habitude de raconter sa vie sur internet, alors que les discussions sur les fichiers de police, sont toujours présente, et remise en cause ? Au moins les réseaux sociaux ont mis tout le monde d'accord, ces discussion sont devenues obsolètes. C'est la course à l'information. Pourtant on a tous entendu parler de ces personnes se faisant renvoyer de leurs entreprises car elles y avaient fait des publications, sur leur page Facebook, compromettantes pour leurs directions. Toutes ces informations que nous donnons, Facebook les garde bien précieusement, les stocke, et la police, publicitaires ou autre n'ont plus cas faire le tri dedans. Winston Smith n'aurait pas dû se méfier uniquement du Partie, Big brother n'était autre que lui-même.**

Le réseau social c'est une mode, et plus de 500 millions de personnes y participent. Numéro de téléphone, situation marital, domicile, employeur, établissement scolaire, point de vue politique, intérêt, intéressé(e) par, ne sont que des exemples d'informations personnelles que nous affichons bien volontiers sur notre page Facebook (mélange de journal intime, d'autobiographie et de carnet d'adresse). Sur ce journal intime publique ont y poste à la portée de tout nos contacts, et à tout moment, une photo, une vidéo, où encore une réflexion, un coup de cSur, de gueule, un avis sur un fait d'actualité, bref tout est n'importe quoi. Le plus souvent d'ailleurs n'importe quoi, comme nous l'explique Vinh Thinh Luu dans son article, « La futilité des réseaux sociaux ». La moindre bêtise que l'on fait, et hop on s'empresse de la raconter sur son « mur Facebook ». N'importe quel jeune utilisant le réseau social possède des photo ou des vidéos de lui en soirée, alcoolisé ou en train de fumer un joint. On trouve même des photos de braqueur, nous explique Romain Gentil dans son [interview](#). Sur cette page on y trouve également, le point de vue politique, et les croyances religieuses par exemple. Plus besoin de parler aux autres pour les connaître : regardez leur page Facebook et vous saurez si vous avez des points communs avec eux. Une fille vous plaît ? Passez en revu sa page Facebook, vous apprendrez ainsi si elle est célibataire ou en couple, sa sexualité, si vous êtes fait pour vous entendre. Facebook est devenu le temple du « bling-bling » en matière d'information, non seulement on permet qu'elles y apparaissent mais en plus on cherche à les montrer. Britney Spears, Brat Pitt et compagnie ne doivent quand même pas en revenir. Facebook joue le jeu en augmentant, par de nouvelles mises à jour régulière, la liste d'informations potentielles à fournir, et en incitant toujours plus les internautes. Une de ces dernières trouvailles, donner sa localisation géographique (grâce aux smartphones notamment) à n'importe quel moment. « En cours de communication " à : Grenoble, avec Vinh Thinh Luu et Jeremy Derdaele ». Il fait également de nombreuses collaborations avec des sites (vous avez déjà remarqué le nombre de boutons « j'aime » qui se dissimule un peu partout sur le web), des objets high-tech, où encore des marques, entreprises. Par exemple avec Spotify ou

Deezer, dorénavant vous pouvez afficher sur votre profil en temps réel la playliste ou les morceaux que vous écoutez. De plus n'importe quel site vous invite à s'y inscrire en utilisant votre compte Facebook. On ne compte plus les marques qui proposent des pubs interactive sur leur page Facebook, ou des tirages au sort, concours. Bref où que l'on aille sur le web, Facebook y est présent. Alors que toutes nos informations sont publiées sur notre page Facebook, le réseau social les garde bien au chaud, et les utilise. Il met lui même en garde, dans les conditions générales (que l'on signe, et donc accepte en s'inscrivant sur le site), « vous restez toujours propriétaire des informations vous concernant que nous recevons, même si vous nous donnez l'autorisation de les utiliser » [1]. Ces informations ainsi collectées, sont utilisées pour « les services et les fonctions que nous vous fournissons, à vous et à d'autres utilisateurs, tels que vos amis, les annonceurs qui achètent des publicités sur le site, [...] et les sites web que vous utilisez » [2]. C'est se jeter dans la gueule du loup. De plus Facebook nous averti quant à la suppression de ces fichiers (par la désactivation d'un compte par exemple, ou la suppression d'un commentaire, photo...) : « [...], [le] contenu est supprimé d'une manière similaire au vidage de corbeille sur un ordinateur. Cependant, vous comprenez que les contenus supprimés peuvent persister dans des copies de sauvegarde pendant un certain temps (mais qu'ils ne sont pas disponibles) » [3]. Ainsi on ne sait jamais où sont vraiment nos données, si elles ont été supprimées ou non. Avec l'utilisation de plus en plus courante de Facebook comme moyen de localisation, l'entreprise conserve toutes les dates, heures et coordonnées géographiques. De plus il garde en mémoire le détail de tous les ordinateurs, téléphones utilisés pour se connecter. Et oui, Facebook a une mémoire d'éléphant !

Mais si Facebook conserve toutes les données personnelles, il ne respecte pas toujours les lois les concernant, tout du moins pour l'Europe. En effet un des sièges sociaux de l'entreprise basé en Irlande, Facebook doit appliquer les lois Européennes pour tout utilisateurs du vieux continent utilisant le réseau social. Par exemple, il utilise un système « d'opt-in » (fonctionnalités activées par défaut) à la place d'un système « d'opt-out » (abonnement par choix aux différentes fonctionnalités) requis par l'Europe. Dangereux quand on voit le nombre de paramètres à régler, la difficulté et le peu d'aide proposé pour y arriver. Mais il existe d'autres problèmes, si les personnes qui sont inscrites sur le site se doutent bien que leurs informations sont collectées et conservées (puisque Facebook met lui même en garde), les personnes non-inscrites ont aussi à se méfier. En effet le site, en utilisant les fonctions d'import du carnet d'adresse, y stocke les e-mails et par recoupement crée des « profils fantômes ». Ces profils sont conservés au même titre que ceux inscrits, or les personnes qui ne sont pas utilisateur de Facebook n'ont jamais accepté les conditions d'utilisations. Max Schrems, étudiant Autrichien, a mis un site en ligne où il regroupe un certain nombre de plaintes contre « Facebook Ireland Limited » avec différents motifs. Il y aide et conseil également les personnes désireuses de se procurer leurs informations personnelles. Cet étudiant a créé son site après avoir lui-même voulu récupérer ces informations personnelles, et, au terme de nombreuses menaces de procès et de mois d'attentes, avait constaté un nombre importants d'anomalies une fois celle-ci reçut. Il a aussi fait des découvertes effarantes et effrayantes sur le réseau social. Par exemple comme il le dit lui-même dans une interview à Ecran.fr : « Facebook place un fichier "cookie" sur chaque ordinateur qui se connecte au site. Outre le traçage des internautes, ils s'en servent aussi pour créer des liens entre les utilisateurs et leurs ordinateurs. Ils ont une liste complète des ordinateurs qu'une personne a utilisés pour aller sur Facebook, et une liste de toutes les personnes ayant utilisé un même ordinateur pour aller sur Facebook. » [<http://www.ecra'>4>] Terrifiant non ? Tient, que faisait cette personne à 3H du matin au centre ville ? Pourquoi utilise t-elle un autre téléphone portable que la veille pour se connecter sur Facebook ? Mais ces fichiers sont-ils légal ? Que fait la police ? Elle les exploite ! Et oui les fichiers de police n'ont pas bien se tenir, ils ne font plus le poids : en France en 2011 6,2 millions de noms sur Stic (Système de traitement des infractions constatés), 3,6 millions pour le Faed (Fichier automatisé des Empreintes digitales), contre 20 millions sur les différents réseaux sociaux. [5] Cette désertion des fichiers de police pour les réseaux sociaux a entraîné une surveillance accrue des profils des internautes, leurs pages sont d'ailleurs bien souvent un point de départ pour les enquêtes. Facebook a réalisé le rêve de tout policier : une base de données gigantesque, où absolument tout y est noté, jusqu'au moindre petit détail anodin. Ainsi si ceux-ci ont changé d'aspect, les fichiers de police sont toujours bien présents et plus dangereux qu'avant. Car Big Brother a prit la forme du citoyen lambda, vous, moi. Si on ne se charge pas nous même de nous dénoncer via notre page, les autres le feront, bien involontairement d'ailleurs. Et ceci commence par le bouton « Signaler » qu'on trouve en bas de chaque page Facebook. Comme l'a écrit Jorge Semprún dans « Le mort qu'il faut », « il n'y a rien de pire que la transparence absolue de la vie privée, où chacun devient le Big Brother de l'autre ». [6] Mais si la police ne sont pas les seuls à les utiliser, loin de là. Les publicitaires s'en servent pour proposer des produits en relation avec les goûts de la personne, et avec l'utilisation de la location

géographique, des magasins proches de notre emplacement. Facebook a tout intérêt à posséder un maximum de nos informations car elle peut ainsi les revendre à prix d'or. Quelle marque ne paierait pas pour pouvoir faire de la publicités ciblée, augmentant ainsi ses chances de toucher le consommateur ? Lisait l'article de Jeremy Derdaele sur le sujet car les réseaux sociaux sont une vraie source de revenu pour qui sait les utiliser. Les recruteurs ne se gênent pas non plus pour regarder les photos et profils Facebook, aujourd'hui 49% d'entre eux utilisent les réseaux sociaux (professionnel et « Grand Public ») comme nous l'a souligné Romain Gentil dans son [interview](#). Les profils des candidats à l'embauche sont passés au peigne fin, permettant ainsi d'éliminer tout ceux ne « possédant pas le profil requis ». Et plus question de sécher le travail si c'est pour aller à une soirée. Votre page Facebook vous délatera, par les photos ou les commentaires des autres utilisateurs. En fait le nombre de procès augmentant, avec pour cause Facebook, les juges tranchent le plus souvent en soulignant que les réseaux sociaux ne sont plus un espace de vie privée, mais de vie publique. On ne peut donc pas y dénigrer sa hiérarchie, ni critiquer un arbitre de foot sur sa page, sous peine d'amende, ou de licenciement. Bref sur Facebook, il ne faut pas poster n'importe quoi. Car sur internet, tout se sait et ceci est encore plus vrai sur les réseaux sociaux, sachez le.



[Lien vers l'interview de Romain Gentil.](#)

**Image :**

Image1 - Moi, propriétaire du copyright de cette Suvre, la place dans le domaine public. Ceci s'applique dans le monde entier. Dans certains pays, ceci peut ne pas être possible ; dans ce cas : J'accorde à quiconque le droit d'utiliser cette Suvre dans n'importe quel but, sans aucune condition, sauf celles requises par la loi.

Delize - Certains droits réservés (licence Creative Commons) : Paternité, Pas d'utilisation commerciale, Partage selon conditions initiales

---

[1] <http://www.facebook.com/legal/terms>

[2] <http://www.facebook.com/legal/terms>

[3] <http://www.facebook.com/legal/terms>

[4] [<http://www.ecrans.fr/Facebook-la-memoire-cachee,13424.html>]-»<http://www.ecrans.fr/Facebook-la-memoire-cachee,13424.html>

[5] Chiffre du NouvelObservateur, dans le dossier « Tous fichés, Tous surveillés »

[6] Le mort qu'il faut, "Post-scriptum au Grand Voyage", Jorge Semprun, éditions Gallimard, 2001